



Fiche d'inscription

Association des Fabophiles du

Salon

Vaudreuil

06.51.92.76.09

06.74.50.48.42

Dimanche 14 Mars 2027

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

fixe Portable

Adresse mail :

Pièce d'identité : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Permis de conduire ☐ Passeport

N° Délivré(e) le à

Pour les commerçants, N° d'immatriculation au registre du commerce :

Nombre de tables de 1m83 (3 tables maximum) adhérent : X 8 € soit

Nombre de tables de 1m83 (3 tables maximum) non adhérent : X 10 € soit

Chèque N° : Banque :

Nombre de personne présente sur le stand :

Nature des objets exposés :

Déclare sur l'honneur que les objets mis en vente ou à l'échange sont ma propriété, et n'ont pas été achetés dans le but d'être revendus. (Ne concerne pas les commerçants)

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la manifestation (au dos) et l'accepter.

Date :

Signature :

La fiche d'inscription devra être dûment complétée, signée et accompagnée du paiement, (Chèque à l'ordre de l'AFV). Le tout devant parvenir au plus tard le **31 Décembre 2026** à l'adresse suivante :

A.F.V. Chez Mme BARBÉ

4 résidence le Grand Chesneau

72450 MONTFORT LE GESNOIS



Association des Fabophiles du Vaudreuil

Règlement organisation des salons

Article 1

L'A.F.V. organise deux fois par an son Salon des Fèves des Rois et Figurines au gymnase des Tilleuls, au Vaudreuil (installation à partir de 7h30 – Ouverture au public de 9h à 17h).

Il ne sera pas autorisé de départ des exposants avant 16h.

Ce salon est autorisé par l'arrêté du maire du Vaudreuil.

Article 2

Les emplacements sont attribués par les organisateurs du salon, en fonction du matériel, de la place disponible et des impératifs de sécurité. Les réservations se font au prix indiqué sur le bulletin d'inscription. La réservation des emplacements d'exposant est priorisée aux adhérents puis complétée par les autres exposants par ordre d'inscription.

Il est interdit de céder, de sous-louer tout ou partie de son stand et de modifier la disposition des tables. Le « rajout » de tables personnelles est interdit sur la longueur d'exposition.

Article 3

Le salon est ouvert à tous les collectionneurs de fèves et complété, si nécessaire, par d'autres collections, sous réserve d'acceptation du présent règlement avec signature et de la remise de la fiche d'inscription dûment remplie, accompagnée de son paiement.

Les réservations devront arriver, selon la date indiquée sur la fiche inscription à l'adresse suivante :

AFV, Chez LAVERGNE / BARBÉ, 4 Résidence le Grand Chesneau, 72450 Montfort le Gesnois

Toute réservation incomplète, ou non accompagnée du paiement, sera renvoyée pour être complétée.

Article 4

Les sujets présentés au salon demeurent sous l'entière responsabilité des exposants. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol, perte, ou autre dégradation, volontaire ou non.

Article 5

Il est strictement interdit de fumer, de consommer de l'alcool, d'utiliser du matériel permettant de chauffer, de réchauffer de l'eau ou des aliments dans l'enceinte du salon (salle, entrée, WC).

Article 6

Par respect envers les exposants, les transactions entre les visiteurs ne sont pas autorisées dans l'enceinte complète du salon. Les visiteurs ou exposants qui viendraient à troubler l'ordre ou la moralité pourront être exclus de l'enceinte du salon, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnisation.